

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 9 décembre 2013 à la salle des Jardins**

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	10
Membre non excusé	1
Arrivée tardive	1

En préambule, M. TAVERNIER rappelle la notion de quorum. Ce dernier est atteint lorsque la moitié des membres + un sont présents, ce qui pour notre conseil représente 23 membres. Le quorum étant donc atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 3/2013 : Projet de Centre Aquatique Région Morges. Demande d'un crédit global de CHF. 20'000.- pour l'acquisition au capital de la future SA et pour le financement des études nécessaires à la finalisation du projet.**
- 7) **Budget 2014**
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est suivi tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 25 novembre 2013**

M. TAVERNIER présente les excuses du bureau suite à l'erreur commise lors de l'envoi du PV qui ne contenait que les pages rectos. Le document a toutefois été transmis dans sa totalité à tous les membres par courriel. Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 25 novembre 2013 est accepté par 29 voix et 3 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

**3. Correspondance**

28.11.2013	Transmission à la Préfecture de Morges de l'ordre du jour de notre séance de ce soir ainsi que du préavis 3/2013.
03.12.2013	Instructions du SECRI pour les votations fédérales du 9 février 2014-
05.12.2013	Envoi d'un courrier de condoléances à Mme Andrée Rosat, membre du conseil communal, suite au décès de son époux.

#### 4. Communications du bureau

M. TAVERNIER rappelle que les délais fixés concernant le remplacement de M. Richard PLEUX, Municipal démissionnaire, sont le 6 janvier 2014 à 12.00 h. pour le dépôt des candidatures et le 9 février 2014 pour l'élection. Il indique également que Mme Déborah PERRET-GENTIL a donné sa démission en qualité de membre de la commission Gestion-Finance. Il la remercie pour son engagement.

Il annonce les dates retenues pour les séances des conseils du 1<sup>er</sup> semestre 2014, soit le **31 mars et le 16 juin 2014**.

#### 5. Communications municipales et échéancier

M. FRANCO souhaite apporter un complément d'information à l'interpellation de M. DUINKER, lors de la séance du 25 novembre 2013, concernant le dépôt « sauvage » de sacs de déchets verts qui sont effectivement plus nombreux que prévu. Dorénavant, les directives seront strictement appliquées : les sacs non déposés dans les containers idoines ne seront plus collectés.

#### 6. Préavis 3/2013 – Projet de Centre Aquatique Région Morges. Demande d'un crédit global de CHF. 20'000.– pour l'acquisition au capital de la future SA et pour le financement des études nécessaires à la finalisation du projet

M. TAVERNIER invite M. Michel DUINKER pour la commission technique et Mme Capucine ESPANA pour la commission Gestion-Finance à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. CHRISTEN souligne avec satisfaction que la Municipalité a revu sa position, ajoutant que la qualification « projet pharaonique » lui semble exagérée. Il indique également que dans une perspective de moyen à long terme, ce projet a une portée extraordinaire pour la région. Les jeunes ainsi que la population de Denges seront heureux de pouvoir bénéficier de ces installations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER demande à M. DUINKER et Mme ESPANA de donner lecture des conclusions du rapport de leur commission respective.

**Le préavis 3/2013 tel que présenté par la Municipalité est accepté par**

**26 oui**

**4 non**

**1 abstention**

#### 7. Budget 2014

M.TAVERNIER invite Mme ESPANA à donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances, sans les conclusions.

Avant de passer les chapitres en revue, M.TAVERNIER sollicite M. MONNIN pour un commentaire général sur ce budget.

Notre responsable des finances tient à donner quelques précisions quant à certains chiffres. Depuis 2008, il constate une diminution régulière des capacités d'auto financement de la commune. Pour 2014, un montant négatif de CHF. 258'000.– est articulé. C'est néanmoins avec sérieux et en étant pointilleux, notamment au niveau des charges, que la Municipalité gère les comptes communaux. Les revenus fiscaux sont en légère hausse, mais le budget sera malgré tout déficitaire et sauf en cas de revenus aléatoires tels que impôts sur le

gain immobilier ou successions, il sera difficile d'avoir des comptes positifs en 2014.

Cette lente et toutefois certaine dégradation, est essentiellement due aux charges de plus en plus importantes qui grèvent les comptes, charges qui ont été acceptées lors des diverses votations de ces dernières années.

M. TAVERNIER procède ensuite à l'examen de toutes les pages du document dont les chapitres suivants soulèvent les commentaires ci-après.

**Chapitre 1 – Administration générale – pages 4 et 5**

M. DE VESTELE souhaite savoir pourquoi un poste de CHF. 10'000.- est prévu sous le point 318.09 – permis et cartes d'identité - sachant que chacun doit régler des frais pour ses papiers d'identité.

Le Canton adresse une facture aux Communes, toutefois compensée par des recettes, argumente M. MONNIN.

**Chapitre 3 – Domaines & Bâtiments – pages 8,9 et 10**

Au niveau des bâtiments, les mesures nécessaires sont-elles prises pour réaliser des économies d'énergie s'inquiète M. DE VESTELE ? Il ajoute également que le bâtiment de l'Eglise génère un coût certain alors que le profit n'est représenté que par la location de la salle. Le droit d'utiliser ce lieu est-il gratuit ?

Affirmation de M. MONNIN précisant qu'il s'agit d'un droit officiel dénommé droit de culte.

M. DE VESTELE craint une augmentation d'impôt, raison pour laquelle il s'inquiète des mesures d'économie à réaliser.

Une augmentation d'impôt n'a pas encore été annoncée réplique M. MONNIN. Il affirme que la Municipalité est très attentive aux économies d'énergie, prenant pour exemple la nouvelle chaudière à pellets installée au Collège de la Crosette, la rénovation du bâtiment communal dont le chauffage correspond aux normes du jour. Concernant l'éclairage public, une réflexion pour un éclairage type LED est en cours.

**Chapitre 4 – Travaux – pages 11 et 12**

Que représentent les honoraires et prestations de services sous le point 318.00 questionne M. DUINKER ?

M. MONNIN explique que la Municipalité est fréquemment dans l'obligation d'obtenir des avis de droit et doit donc provisionner ce genre d'actions.

**Chapitre 6 – Police – page 14**

M. MONNIN tient à relever que la réforme policière et le SIS Morget sont des postes qui n'apparaissaient pas auparavant. La volonté de tout professionnaliser a induit ces dépenses qui ont doublé durant ces 4 dernières années.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à Mme ESPANA de donner lecture des conclusions du rapport de sa commission.

**Le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité est accepté à par**

**29 oui**

**2 abstentions**

**8. Propositions individuelles**

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

**9. Divers**

M. DE VESTELE se demande si le trottoir qui s'était effondré il y a quelques années vers l'usine FELIX, et qui se déforme à nouveau, est sur le territoire communal ?

M. CHARMEY acquiesce et ajoute que ce trottoir fait l'objet d'un contentieux avec l'usine qui avait, par le passé, financé la réfection du revêtement.

Mme RINCK TIRELLI s'étonne que quelques maisons, notamment dans le quartier des Abbesses, ne sont pas dotées de numéros, ni de nom de rue, ce qui pose un problème lors de livraisons de colis.

M. CHARMEY en prend note.

Mme FLURY POFFET remarque que l'arrêt de bus Pierraz-Mur, direction Morges est en piteux état : néons cassés, poussière, saleté. Est-ce à la Municipalité de remettre les lieux en état ?

M. CHARMEY admet que cet arrêt de bus est sur la commune de Denges, mais précise qu'une convention liant les villages de Denges et Préverenges, spécifie que la commune de Denges est en charge de l'entretien des 2 giratoires et celle de Préverenges de l'arrêt de bus. Il demandera à la commune de Préverenges de corriger cette situation.

M. MONNIN précise que les TL ne sont pas responsables de l'entretien des abris.

M. TAVERNIER souligne que la commune de Denges s'occupe parfaitement de ses giratoires. Il relève avec plaisir que la séance de ce soir s'est déroulée rapidement et de manière satisfaisante. Il exprime ses remerciements à la Municipalité et aux 2 commissions pour l'excellent travail accompli pour cette séance et demande à l'assemblée de les applaudir.

M. CHRISTEN tient à rendre hommage à la Municipalité pour sa bonne gestion et prie également l'assemblée d'applaudir tous ses membres.

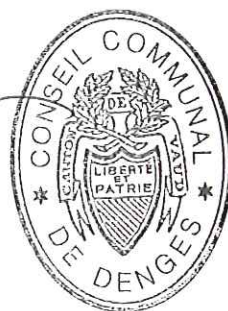
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h53.

S'ensuit une verrée offerte par la Municipalité.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer